LE CRIP
Centre de Rééducation et d'Insertion Professionnelle

Adultes reconnus Travailleurs Handicapés
Sur orientation de la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA)

PÔLE DES MÉTIERS DU SOIN ET DE L'ACCOMPAGNEMENT
PROJET AIDE-SOIGNANT, AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE, ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF ET SOCIAL

FINALITÉ
Se préparer à l'entrée en formation qualifiante des filières sanitaires et sociales (niveaux 3 et 4) : aide-soignant, accompagnant éducatif et social, auxiliaire de puériculture.

DURÉE DE LA FORMATION
20 semaines (dont 4 semaines de stage)
32 heures par semaines du lundi au vendredi matin

OBJECTIFS
- ✓ Confirmer le projet professionnel : vérifier l'adéquation Handicap/Métier ; travailler sur les représentations du métier ; cheminer vers des attitudes adaptées au futur métier d'aide à la personne ; approfondir ses motivations et développer les valeurs professionnelles.
- ✓ Apprendre à se connaître : renforcer l'estime de soi.
- ✓ Améliorer les aptitudes relationnelles et émotionnelles ; développer les capacités d'adaptation ; développer l'autonomie.
- ✓ Apprendre à apprendre : acquérir de la méthodologie ; donner du sens à l'évaluation et se questionner.
- ✓ repérer et développer ses modes d'apprentissages ; développer ses capacités à travailler en collaboration.
- ✓ Acquérir les pré-requis et les savoirs de base nécessaires à l'accès à la formation.
- ✓ Se préparer aux modalités d'entrée en formation qualifiante dans les métiers d'aide à la personne.

PRÉ REQUIS POUR ACCÉDER A LA FORMATION QUALIFIANTE
L'activité nécessite la station debout et implique un contact direct avec les personnes soignées qu'il faut régulièrement mobiliser et aider à se déplacer.

- ✓ Capacités relationnelles et sens de l'écoute
- ✓ Capacités à gérer des situations de stress
- ✓ Potentialités à s'adapter aux environnements de travail
- ✓ Capacités d'observation et d'analyse
- ✓ Maîtrise de la langue française écrite et orale

Contre-indications :
- ✓ Contre-indications définitives aux vaccinations
- ✓ Affections psychopathologiques et physiques incompatibles avec la profession

DISPOSITIF PÉDAGOGIQUE ET ACTIVITÉS DE FORMATION
La formation propose différentes activités qui se déroulent de façon progressive et transversale.

GROUPE OCCITANIE UGECAM
Soigner, rééduquer, réinsérer : la santé sans préjugés
Centre de Rééducation et d'Insertion Professionnelle
contact.crip@ugecam.assurance-maladie.fr
www.groupe-ugecam.fr/crip

Projet professionnel :
- ✓ Réflexion autour du métier
- ✓ Approfondissement de la motivation
- ✓ Participation à la dynamique de travail de groupe et du travail en équipe
- ✓ Développement du projet professionnel
- ✓ Travail sur la situation de communication orale

Biologie : Acquisition de connaissances concernant les principales fonctions anatomiques et physiologiques humaines.

Aptitudes numériques :
- ✓ Apprentissage de toutes les notions de base de calcul et de conversions.
- ✓ Appropriation des procédés de raisonnement arithmétique (règle de trois, pourcentage…).

Thèmes sanitaires et sociaux :
- ✓ Acquisition de connaissances concernant les principaux thèmes sanitaires et sociaux.
- ✓ Apprentissage des techniques de reformulation, de résumé, d'argumentation.
- ✓ Etudes de texte, compréhension, analyse…

DÉFINITIONS DES MÉTIERS

✓ AIDE-SOIGNANT

Dispenser, dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et sous sa responsabilité, des soins de prévention, de maintien, de relation et d'éducation à la santé pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne.

✓ ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF ET SOCIAL

Réaliser, en lien avec une équipe et sous la responsabilité d'un professionnel encadrant ou référent, une intervention sociale au quotidien visant à compenser les conséquences d'un handicap, quelles qu'en soient l'origine ou la nature. Il accompagne les personnes tant dans les actes essentiels de leurs quotidiens que dans les activités de vie sociale, scolaire et de loisirs. Il veille à l'acquisition, la préservation ou à la restauration de l'autonomie d'enfants, d'adolescents, d'adultes, de personnes vieillissantes ou de familles, et les accompagne dans leur vie sociale et relationnelle.

✓ AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

Dispenser, dans le cadre du rôle propre de l'infirmier ou de la puéricultrice, en collaboration avec lui et sous sa responsabilité, des activités d'éveil et des soins visant au bien-être, à l'autonomie et au développement de l'enfant. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de l'enfant et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec la famille dans le cadre du soutien à la parentalité. L'auxiliaire de puériculture participe à l'accueil et à l'intégration sociale d'enfants porteurs de handicap, atteints de maladies chroniques, ou en situation de risque d'exclusion.

GROUPE OCCITANIE UGECAM
Soigner, rééduquer, réinsérer : la santé sans préjugés
Centre de Rééducation et d'Insertion Professionnelle
contact.crip@ugecam.assurance-maladie.fr
www.groupe-ugecam.fr/crip

LE CRIP
Centre de Rééducation et d'Insertion Professionnelle

Rappel des épreuves de sélection

FORMATION D'ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL (AES)

L'admission en formation conduisant au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social est subordonnée au dépôt d'un dossier auprès de l'établissement de formation.

Une commission d'admission procède à la sélection des dossiers des candidats au regard notamment de la qualité de leur parcours de formation antérieure, de leurs aptitudes et de leurs motivations. Les candidats dont le dossier de candidature a été retenu présentent une épreuve orale d'admission : un entretien oral de 30 minutes portant sur la motivation et la capacité du candidat à s'engager dans une formation sociale. A l'issue de cette épreuve, les candidats sont classés par ordre de mérite

FORMATION D'AIDE-SOIGNANT (AS)
FORMATION D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE (AP)

La sélection des candidats est effectuée par un jury de sélection sur la base d'un dossier et d'un entretien destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre l'une des formations visées au premier alinéa de l'article 1er. Les pièces constituant ce dossier sont listées à l'article 6. L'ensemble fait l'objet d'une cotation par un binôme d'évaluateurs composé de professionnels selon la formation concernée.

L'entretien d'une durée de 15 à 20 minutes est réalisé pour permettre d'apprécier les qualités humaines et relationnelles du candidat et son projet professionnel. Il peut être réalisé à distance. Les modalités de sélection sont identiques pour les instituts de formation du même groupement.

- Arrêté du 7 avril 2021 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture.
- Arrêté du 30 août 2021 relatif au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social.

ifas.crip@ugecam.assurance-maladie.fr

Contact : Jean-Christophe CASES
jean-christophe.cases@ugecam.assurance-maladie.fr
04 67 63 75 83

Contact : Stéphany CAYSSIOLS
stephany.cayssiols@ugecam.assurance-maladie.fr
04 67 63 75 15

Contact : Marion ALBA
Marion.alba@ugecam.assurance-maladie.fr
04 67 63 75 45

GROUPE OCCITANIE UGECAM
Soigner, rééduquer, réinsérer : la santé sans préjugés
Centre de Rééducation et d'Insertion Professionnelle
contact.crip@ugecam.assurance-maladie.fr
www.groupe-ugecam.fr/crip